

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt huit février deux mille vingt cinq à 14 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à MURAT, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Daniel BERTHEOL, André BOUARD, Frédérique BUCHON, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Magali CRAUSER, Alain CROS (en remplacement de Franck DE MAGALHAES), Bernard DELOSTAL, Denis DELPIROU, Jennifer DEVEZE, Christian DONIOL, Fabienne FARRADECHE, Xavier FOURNAL, Danielle GOMONT, Éric JOB, Pierre JUILLARD, Jean-François LANDES, Danièle MAJOREL, Michel MARSAL, Daniel MEISSONNIER, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Jean-Paul REBOUL, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Jean RONGIER, Philippe ROSSEEL, Nadia TERREN, Josette TOUZET, Alain VAN SIMMERTIER, Roland VERNET, Éric VIALA, Roland VIDAL

Étaient absents excusés :

Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, David GENEIX, Robert JOUVE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Philippe LEBERICHEL, Luc LESCURE, Thierry MATHIEU, Bernard PAGENEL, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, Claire TEISSEDE, André TRONCHE, Marie-Claire TUFFERY, Jean Louis VERDIER

Pouvoirs :

Philippe LEBERICHEL pouvoir à Éric JOB, Thierry MATHIEU pouvoir à Gilles CHABRIER, Bernard PAGENEL pouvoir à Jean-François LANDES, Philippe SARANT pouvoir à Pierrick ROCHE

Vu l'arrêté préfectoral n°2025-336 du 27/02/2025 fixant la répartition et le nombre de sièges communautaires de Hautes Terres Communauté à 60. Les exécutifs des communes de Chalinargues et Celles n'étant à ce jour pas installés, les sièges communautaires représentant ces communes sont vacants, portant à 58 le nombre de sièges communautaires pour la séance du conseil communautaire du 28/02/2025.

Date et affichage de la convocation : 21 février 2025
Secrétaire de séance : Colette PONCHET-PASSEMARD
Membres en exercice : 58
Présents : 40 – Pouvoirs : 4 – Votants : 44

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 1

Objet : Budget principal - Approbation du compte financier unique 2024

Monsieur Didier ACHALME, Président se retire pour le vote du compte financier unique.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13, L.2121-14, L.2121-31 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants, L.5211-36, L.2121-1 et suivants relatifs à la désignation d'un Président autre que le Président de l'intercommunalité pour présider au vote du compte financier unique et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu la délibération n°2022CC-173 en date du 29 septembre 2022 portant approbation de la nomenclature comptable M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les budgets de Hautes Terres Communauté ;

Vu la délibération n°2023CC-184 en date du 18 septembre 2023 portant candidature à l'expérimentation du compte financier unique ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2019 modifié des ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics fixant la liste des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services d'incendie et de secours autorisés à participer à l'expérimentation au titre de la « vague 3 » de l'expérimentation ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique en date du 09 octobre 2023 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats ;

Considérant que le compte financier unique se substitue au compte de gestion et au compte administratif ;

Vu le compte financier unique annexé ;

Considérant que Monsieur Didier ACHALME, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Gilles CHABRIER, 1^{er} Vice-Président pour le vote du compte financier unique ;

Considérant que Monsieur Gilles CHABRIER, 1^{er} Vice-Président, a été élu pour présider la séance lors du vote du compte financier unique de la communauté de communes, pour l'exercice 2024, dressé par Monsieur Didier ACHALME, Président ;

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le compte financier unique 2024 tel que présenté ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Financier Unique budget principal 2024						
Résultats reportés		2 687 304,82		513 875,70	0,00	3 201 180,52
Opérations de l'exercice	7 207 572,54	8 229 296,28	3 454 801,25	2 170 761,98	10 662 373,79	10 400 058,26
Totaux	7 207 572,54	10 916 601,10	3 454 801,25	2 684 637,68	10 662 373,79	13 601 238,78
Résultat de clôture		3 709 028,56	770 163,57			2 938 864,99
Restes à réaliser			2 207 853,42	3 370 912,63	2 207 853,42	3 370 912,63
Totaux cumulés	7 207 572,54	10 916 601,10	5 662 654,67	6 055 550,31	12 870 227,21	16 972 151,41
RESULTATS DEFINITIFS		3 709 028,56		392 895,64		4 101 924,20

- **DE CONSTATER**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **DE VOTER et ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DE DONNER QUITUS** de la gestion du budget principal à Monsieur le Président au titre de l'exercice 2024 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an
Pour copie conforme

Le Président,
Didier ACHALME

Le Secrétaire de séance
Colette PONCHET-PASSEMARD